



Paris, le 29 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intervention de Stéphane LE FOLL au Conseil National de la Montagne : une PAC garantissant une activité agricole en montagne

A l'occasion du Conseil National de la Montagne auquel il accompagnait le Premier ministre, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a souhaité rappeler que la nouvelle PAC permettrait de maintenir une activité agricole diversifiée en montagne grâce à la préservation du budget de la PAC obtenue par le Président de la République.

Il a souligné l'amélioration obtenue en négociation avec la possibilité de mettre en place des aides couplées jusqu'à un niveau de 12% du budget national de la PAC. Cette disposition bénéficiera notamment à l'élevage dans les zones de montagne. Stéphane LE FOLL a rappelé qu'il se mobilisait fortement pour que dans le cadre de la finalisation des discussions sur la future PAC le taux de couplage se rapproche de 15%, position du parlement européen.

Au-delà des aides directes, les aides au développement rural (2^{ème} pilier de la PAC) permettant le soutien indispensable aux zones défavorisées, au premier rang desquelles figure la montagne, seront bien reconduites dans la nouvelle PAC.

Le Ministre a indiqué : « Je sais que l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) est une aide fondamentale pour les zones de montagne. Elle sera renforcée. Elle sera mise en œuvre de façon identique sur l'ensemble du territoire national grâce à un cadrage national qui s'appliquera à chacun des programmes régionaux dont l'autorité de gestion sera confiée aux Régions ».

Le Ministre a également rappelé l'importance du maintien d'un soutien à l'herbe dont la forme devra être revue. En zone de montagne, ce soutien sera fusionné avec l'ICHN.

Les aides pour la modernisation des bâtiments d'élevage seront préservées, de même que le soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Stéphane LE FOLL a souligné sa volonté que de nouvelles mesures agroenvironnementales soient mises en place pour apporter un soutien à l'évolution des systèmes de production vers la double performance économique et environnementale. Cela s'inscrit dans le cadre de son projet agro-écologique pour la France.

Il a indiqué que sa mobilisation en faveur de l'agriculture de montagne sera sans faille. Afin de garantir des évolutions pertinentes et efficaces, il est attaché à ce que le groupe montagne du ministère de l'agriculture, dont la première réunion s'est tenue le 9 avril, soit réuni régulièrement.